

La classe terminale S du lycée agricole de Challuy

Début octobre, nous recevions la classe terminale S de Lise Saint-Arroman, professeur d'écologie au lycée agricole de Challuy. Le thème de notre intervention a porté sur **agriculture périurbaine et biodiversité pour la ville durable**. Pourquoi et comment protéger l'espace périurbain ? Cette zone de vie est faite d'espaces naturels et agricoles. La distinction est difficile à faire même pour les habitants qui ne conçoivent pas le paysage périurbain sans campagne agricole... Les enjeux de l'espace périurbain sont importants et les exploitants d'aujourd'hui ont un rôle fondamental dans sa préservation.

Cette préservation peut se traduire sous différentes formes : relation avec les habitants, avec les consommateurs (circuits courts de distribution des produits), compatibilité des pratiques agricoles et de l'environnement...

Plus la nature est abîmée et en danger plus le retour à la nature est fort. Les exploitants peuvent répondre aux attendus environnementaux et les enjeux environnementaux peuvent intégrer les pratiques agricoles.

Une question se pose sur les conflits d'usage qui surviennent dans l'espace périurbain : les agriculteurs riverains peuvent-ils être sacrifiés au nom de l'aménagement urbain (étalement urbain, infrastructures...). La solution se trouve dans les instruments de régulation de l'urbanisme à condition que ces outils ne soient pas utilisés pour faciliter les petits arrangements entre élus locaux. Les citoyens se doivent de participer à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale, SCOT et PLU Pan Locaux d'Urbanisme et réclamer des zones agricoles ou la protection des jardins. La juxtaposition avec d'autres classements comme les espaces naturels sensibles et arrêtés de biotopes par exemple est souhaitable. Les lycéens ont bien perçu le message. Certains d'entre eux vont se retrouver exploitants et seront confrontés tôt ou tard aux questions qui agitent la société dans l'exercice de leur activité... Nous leur avons conseillé de ne pas agir individuellement mais de privilégier le regroupement autour de projets fédérateurs répondant aux aspirations d'aujourd'hui... L'après-midi fut bien remplie avec la visite du Clos Monard, de l'exploitation maraîchère de Michel Virmoux qui s'est prêté, comme d'habitude, au jeu des questions réponses sur son métier. Des carotages ont été pratiqués à plusieurs endroits (le Vernai et la Chaume) afin d'étudier le sol. L'eau n'a d'ailleurs pas tardé à jaillir sous la bêche.



Groupe d'étude du lycée agricole



**« Le Val de la Baratte, site et espèces remarquables à protéger » :
RIEN NE VA PLUS !**

Dans notre précédent numéro, les faunes ordinaire et remarquable locale de la zone humide nous enchantaient. Bientôt le chant des oiseaux, le coassement des crapauds, le vrombissement des libellules, la stridulation des insectes seront définitivement remplacés par la sirène des pompiers (pour commencer) et un jour, sans doute, par le trafic d'une route pompiers transformée en pénétrante est. Le doux bruit de la bêche qui fend la terre (fac et spera - Jules Renard) sera couvert par la circulation incessante des bagnoles... Où est le progrès dans ce projet destructeur ?

Bien entendu, notre association et d'autres acteurs ne cautionnent pas ces nouveaux assauts sur la Baratte qui, depuis trente ans subit les attaques des municipalités successives...

En défendant notre patrimoine, nous oeuvrons pour les citoyens d'aujourd'hui, ceux d'ici, ceux qui arrivent, ceux qui viennent en visiteurs, ceux qui s'instruisent et observent, ceux qui cherchent à comprendre et ceux qui, sans projet de vie défini, se cherchent. Forts de l'héritage, nous travaillons pour les générations futures...

Voir nos courriers à M. le Préfet de Bourgogne et à Mme Chantal Jouanno sur www.loire-baratte.com qui rappellent la réglementation du PPRI - Plan de Prévention des Risques d'Inondations-, aléas forts (champs d'expansion des inondations) et les directives habitats oiseaux, amphibiens.... La balle est dans le camp du Préfet qui peut trouver de vraies alternatives à un projet qui fera couler beaucoup d'encre.

Le Val de la Baratte se trouve à proximité de deux zones Natura 2000 et d'une ZNIEF. Il s'agit aussi d'un couloir migratoire important. Les études d'impact environnementales devront tenir compte de tout cela y compris de l'atteinte au paysage et au cadre de vie des habitants (convention européenne du paysage), sans omettre les effets négatifs notables sur la santé humaine (50 passages/jour pompiers toujours dans le même sens) La commission européenne a également son mot à dire sur le sujet à différents titres.

La nature rend des services à l'homme, notamment les zones humides qui épurent l'eau. Ces services sont désormais chiffrables. Notre projet pédagogique est également chiffrable avec quelques centaines heures passées bénévolement depuis cinq années à gérer le projet et sur le terrain à sensibiliser toutes sortes de populations. Devrions-nous laisser détruire le Val sans broncher ?



Petite bête innocente, fais attention au bulldozer

« Les quatre saisons de la Baratte »

© Association Saint-Fiacre Loire-Baratte. - N°ISSN 1955-7477 - Dépôt légal Préfecture Nevers et Bibliothèque nationale - Edité par nos soins
Directeur de publication : Brigitte Compain-Murez,
Présidente, jardinière - paysagiste ENSP
Contact : saint-fiacre58@orange.fr - 06 10 39 57 26
Tirage : 4000 exemplaires,
disponible sur www.loire-baratte.com
**FAITES CONNAITRE NOTRE PUBLICATION A VOTRE
ENTOURAGE**

CONTRIBUEZ A LA VALORISATION D'UN AUTHENTIQUE JARDIN DE LA
LOIRE EN REJOIGNANT L'ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE
NOM et Prénom :

Domicile :

Téléphone (facultatif) : e-mail :

- ☐ je verse 5 euros d'adhésion à l'Association Saint-Fiacre – Loire Baratte, chez Mme Compain, 20, rue du Vernet - 58000 NEVERS
- ☐ je soutiens l'Association Saint-Fiacre – Loire-Baratte et je verse un don à partir de 15 euros (au titre de culture et patrimoine)